

## Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille treize, le 26 septembre, le Conseil de la Communauté de Communes MEDOC ESTUAIRE, dûment convoqué le 19 septembre 2013, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ARSAC, sous la présidence de Monsieur Jean-Gérard DUBO,

**Etaient présents :** • **ARCINS** : Claude GANELON, Daniel PARABIS • **ARSAC** : Georges MONTMINOUX, Michel HAUTIER, Gérard SONGY • **CANTENAC** : Roger DEGAS, Fabienne OUVRARD • **CUSSAC** : Dominique FEDIEU, Emile MEDINA, Jean-Luc NABET • **LABARDE** : Liliane MONNEREAU, Gil PILONORD • **LAMARQUE** : Dominique SAINT MARTIN, Michel SEGUIN • **LUDON MEDOC** : Joseph FORTER, Benoît SIMIAN, Rolland HEBRARD, Jean-Pierre LAMY, Martine VALLIER • **MACAU** : Sylvain LALANNE, Pierre CABANY, Marie-Claudette DARASPE • **MARGAUX** : Jacqueline DOTTAÏN, Claude BERNIARD, Serge FOURTON • **LE PIAN MEDOC** : Didier MAU, Christian VELLA, Virginie GARNIER, Philippe SIMON, Anne-Marie BENTEJAC, Michel LANCADE, Annick MORA, Josette JEGOU • **SOUSSANS** : Pierre-Yves CHARRON, Pascal GALLEGO.

**Absents excusés :** Nadine DUCOURTIOUX, Aline SALLEBERT, Eric BOUCHER, Philippe DUCAMP, Chrystel COLMONT-DIGNEAU, Christine NADALIE, Anne SAVIN de LARCLAUSE, Bernard FRAICHE, Ludovic LALANDE.

**Conseillers en exercice :** 39 • **Présents :** 36 • **Votants :** 36

**Secrétaire de séance :** Claude BERNIARD

### 2013-2609-01 Représentation de la Communauté de Communes au sein du Syndicat Mixte des Bassins Versants Centre Médoc-Gargouilh – Désignation - Décision

Conformément à l'article 3 de nos statuts qui précise que la gestion des bassins versants fait partie de nos compétences : « Représentation-substitution des communes membres au sein des syndicats de bassins versants », nous avons désigné les représentants de la Communauté de Communes au sein du Syndicat Intercommunal du Bassin Versant du Gargouilh et du Grand Crastiau par les délibérations 08-28d puis 09-43.

Suite à la fusion du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique des Bassins Versants du Centre Médoc et du Syndicat Intercommunal du Bassin Versant du Gargouilh et du Grand Crastiau par arrêté préfectoral du 30 mai 2013, il est proposé de désigner les délégués qui représenteront la Communauté de Communes au sein du nouveau Syndicat Mixte des Bassins Versants Centre Médoc-Gargouilh, conformément à l'article 6 de ses statuts.

Suite à la désignation des délégués par la commune de Cussac Fort Médoc, il vous est proposé de désigner les représentants suivants :

Titulaire : Thierry LARTIGUE

Suppléant : Emile MÉDINA

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

► **Désigne** les représentants de la Communauté de Communes au sein du Syndicat Mixte des Bassins Versants Centre Médoc-Gargouilh tels qu'indiqués ci-dessus.

Pour copie conforme  
Arsac, le 27 septembre 2013

Le Président,

